

Cour d'appel : Pau
Département : Pyrénées-Atlantiques

R a p p o r t d ' a c t i v i t é

Année 2007

Date de publication dans un journal d'annonces légales d'un extrait de la convention constitutive du GIP : **publication dans le JAL Sud Ouest le 30 juin 2000**

Durée : **6 ans**

Date d'expiration : **30 juin 2006**

Date de renouvellement : **1^{er} juillet 2006 publication dans le JAL Sud Ouest le 1^{er} juillet 2006**

Avenant(s) (notamment pour la transformation du CDAJ en CDAD) : **Néant**

Nature de la comptabilité : **publique.**

SOMMAIRE

1 - Fonctionnement du CDAD 64.....	4
• 1.1 - Les membres du CDAD 64	4
1.1.1 L'assemblée générale	4
1.1.2 Le conseil d'administration	5
1.1.3 Le comité interprofessionnel technique de suivi et de réflexion.....	5
• 1.2 - Les organes statutaires	6
1.2.1 - Les membres de droit	6
1.2.2 - Les membres associés	6
1.2.3 - Les membres appelés	7
1.2.4 - Les autres éléments de fonctionnement.....	7
• 1.3 - Les financements.....	8
1.3.1 - Les recettes.....	8
1.3.2 - Les dépenses.....	9
2 - Objectifs des Actions développées.....	11
• 2.1 - Orientation.....	11
• 2.2 – Consultation.....	11
• 2.3 – Médiation.....	12
• 2.4 - Aide aux victimes.....	13
• 2.5 – Autres	13
• 2.6- Formations / Colloques	13
3 - Analyse de l'activité et évaluation	14
• 3.1 - Objectifs initialement fixés pour l'année 2007	14
3.1.1 - Un premier axe consacré à l'information sur l'accès au droit	14
3.1.1.1 - Valorisation du plan de communication.....	14
3.1.1.2 - Adhésion de nouveaux membres associés ayant voix consultative	16
3.1.1.3 - Rencontre avec nouveaux partenaires	16
3.1.2 - Un second axe tourné vers l'aide à l'accès au droit.....	16
3.1.2.1 - Consultations gratuites avec mise en place des bons administratifs	16
3.1.2.2 – Subvention d'associations partenaires.....	17
3.1.2.3 - Information, orientation juridique réalisées par le CDAD	17
• 3.2 - Analyse quantitative.....	17
3.2.1 - Consultations d'auxiliaires de justice.....	17
3.2.1.1 - Barreau de PAU	19
3.2.1.2 - Barreau de BAYONNE.....	23
3.2.1.3 - Chambre Interdépartementale des Notaires	26
3.2.1.4 - Chambre Départementale des Huissiers de Justice	28
3.2.1.5 - Chambre de discipline des avoués	28

3.2.2 - Information et orientation juridique effectuées dans les locaux du CDAD.....	28
3.2.3 - Attribution des crédits de subventions aux associations.....	30
Projets 2008	34
• 4.1 - Maintien des actions en cours.....	34
4.1.1 - Prise en charge des prestations des auxiliaires de justices lors des permanences gratuites.	34
4.1.2 - Amélioration de la territorialité.	34
4.1.3 - Implication auprès des associations partenaires... ..	35
4.1.4 – Le Point d'accès au droit en milieu pénitentiaire :	35
4.1.5 – Plan de communication	35
• 4.2 - ...et permettre la réalisation de nouveaux projets.....	35
4.2.1 – Elargissement du partenariat.....	36
4.2.2 - Développement des Modes Alternatifs de Résolution des Conflits ou des litiges et notamment la médiation.	36
4.2.3 – Projet pédagogique	36

1 - Fonctionnement du CDAD 64

1.1 - Les membres du CDAD 64

1.1.1 L'assemblée générale

- 06/03/2007 :
- ✓ Présentation du compte rendu du groupe de travail du 26 janvier 2007 ;
 - ✓ Présentation du rapport d'activité 2007
 - ✓ Présentation des actions 2007
 - ✓ Approbation du compte et du rapport financier du CDAD 2006 et affectation de résultat 2006
 - ✓ Remplacement de la secrétaire pendant son congé maternité
 - ✓ Revalorisation du poste de la secrétaire administrative
 - ✓ Etude et adoption de la décision modificative n°1 du budget 2007
 - ✓ Renouvellement des conventions cadre avec les professionnels du droit
 - ✓ Adhésion des communes de Bayonne, Anglet et Biarritz à la convention constitutive au lieu et place de la Communauté d'Agglomération du BAB¹
 - ✓ Adhésion des communes de Bordes et de Salies de Béarn au CDAD
 - ✓ Questions diverses (arrivée de l'Association INFODROITS sur Pau)
- 07/12/2007 :
- ✓ Rapport moral du Président
 - ✓ Plan de communication (site Internet, planning, agendas,...)
 - ✓ Point d'accès au droit en milieu pénitentiaire
 - ✓ Rencontre avec partenaires potentiels INFODROITS (adhésion au CDAD), CAF, MSD, Inspection académique)
 - ✓ Compte rendu du conseil d'administration du vendredi 07 décembre 2007
 - ✓ Permanences
 - ✓ Adoptions des avenants aux conventions avec les professionnels du droit

¹ A ce jour, les communes de Bayonne, Anglet et Biarritz n'ont toujours pas fait parvenir leur adhésion.

- ✓ Édition des bons de consultation pour l'année 2008
- ✓ Attributions de crédits
- ✓ Budget
- ✓ Adoption de la décision modificative n°2 du budget 2007
- ✓ Etude et adoption du compte de résultat prévisionnel 2008
- ✓ Ouverture d'un nouveau compte bancaire
- ✓ Questions diverses

1.1.2 Le conseil d'administration

06/03/2007 : ordre du jour identique à celui de l'AG du 06/03/2007

- ✓ Délégation de signature à refaire (changement de Bâtonnier).

07/12/2007 : ordre du jour identique à celui de l'AG du 07/12/2007.

1.1.3 Le comité interprofessionnel technique de suivi et de réflexion

26/01/2007 : ✓ Site Internet

- ✓ Localisation des permanences (Territorialité)
- ✓ Action en milieu pénitentiaire
- ✓ Préparation du prochain conseil d'administration et de l'assemblée générale du 6 mars 2007

17/04/2007 : ✓ PAD pénitentiaire

- ✓ Harmonisation des permanences (Territorialité)
- ✓ PAD en Zones Urbaines Sensibles

12/06/2007 : ✓ Point d'accès au droit en milieu pénitentiaire

18/10/2007 : ✓ PAD pénitentiaire

- ✓ Site Internet

✓ Territorialité

1.2 - Les organes statutaires

1.2.1 - Les membres de droit

➤ Avec voix délibérative :

Monsieur le Président du TGI de Pau ;
Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
Monsieur le Président du Conseil Général ;
Monsieur le Président de l'Association des Maires ;
Madame le Bâtonnier du Barreau de Bayonne, en 2007;
Monsieur le Président de la CARPA de Pau, en 2007;
Monsieur le Président de la chambre départementale des huissiers de justice ;
Monsieur le Président de la chambre interdépartementale des notaires ;
Monsieur le Président de la Compagnie des avoués près la cour d'appel de Pau;
Monsieur le Délégué régional des conciliateurs de justice.

➤ Avec voix consultative :

Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Pau, en 2007,
Monsieur le Président de la CARPA de Bayonne, en 2007.

1.2.2 - Les membres associés

➤ Avec voix délibérative :

- BEARN
- Communauté d'agglomération de PAU PYRENEES ;
- Communauté de communes de LACQ
- Ville de LARUNS ;
- Ville d'OLORON SAINTE MARIE ;

- Ville d'ORTHEZ ;
- Ville de GURS ;
- Ville de NAY
- Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM) ;
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF) ;

• PAYS BASQUE

- Ville de SAINT JEAN DE LUZ ;
- Ville d'HENDAYE ;
- Ville d'ESPELETTE ;
- Association de Contrôle Judiciaire du Pays Basque (ACJPB).

➤ Avec voix consultative :

- Protection judiciaire de la jeunesse
- Administration pénitentiaire (maison d'arrêt de Pau et de Bayonne)
- Tribunal administratif.

1.2.3 - Les membres appelés

- Monsieur le Procureur de la République, commissaire du gouvernement ;
- Monsieur le Trésorier Payeur Général, contrôleur d'état ;
- Madame le Conseiller près la cour d'appel de Pau en charge du CDAD ;
- Madame la Responsable du CDAD au barreau de Pau ;
- Madame l'Inspectrice du trésor public, agent comptable du CDAD.

1.2.4 - Les autres éléments de fonctionnement

Secrétaire général:

Sans objet

Mise à disposition de personnel par l'un des partenaires du CDAD

Sans objet

Recrutement de personnel propre au CDAD

Madame Raphaëlle BAIGTS-JURADO (DESS de droit des victimes) en poste depuis le 21 mars 2005.

1.3 - Les financements¹

1.3.1 - Les recettes

En 2007, 170 014,20 euro de recettes ont été réalisées sur les 200 796,00 euro initialement prévus par le compte de résultat prévisionnel. Cet écart de 30 781,80 euro s'explique ainsi :

- il manque par rapport au budget prévu :
 - 50 000,00€ de la participation du Ministère
 - 2 470,00€ de la participation de la commune d'Hendaye
 - 3 58,00€ de la participation de la communauté de communes de Lacq
 - 970,00€ de la participation de la commune de Bayonne
 - 1 700,00€ de la participation de la commune d'Anglet

Soit un total de 58 298,00 euro.

- il faut ajouter :
 - + 15 000,00€ (second semestre 2006 du conseil général)
 - + 903,00€ de la participation de la commune de Biarritz
 - + 1 703,00€ de la participation de la commune de Salies de Béarn
 - + 720,00€ de la participation de la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées
 - + 5 471,20€ de la CPAM (versement des indemnités journalières du congé maternité)
 - + 4 450,00€ pour la création d'un point d'accès au droit en milieu pénitentiaire

Soit un total de 28 247,20 euro.

¹ Un rapport financier sur l'exercice 2007 rédigée par l'agent comptable du CDAD est disponible sur demande.

→ Donc 200 796,00€ - 58 298,00€ + 28 247,20€ = 70 014,20 €

1.3.2 - Les dépenses

En 2007, 140 944,89 euro ont été dépensés comme suit :

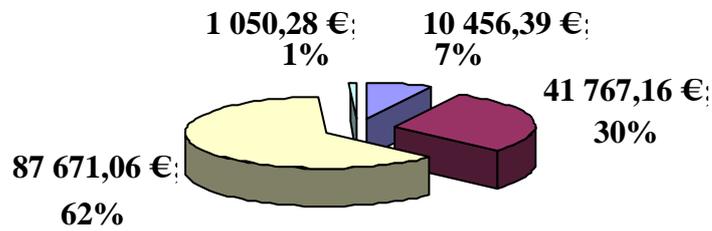
- 41 767,16 euro en charges de personnel : le conseil d'administration a voté le 07 mars 2007 la revalorisation du poste de la secrétaire du CDAD. En outre, à l'occasion du congé maternité de quatre mois, la structure a recruté du 02 mai au 6 septembre 2007, une remplaçante en CDD (20 heures par semaine au SMIC)
- 10 456,39 euro en charges de fonctionnement dont 2 651,53 pour l'achat d'un nouvel ordinateur et d'un vidéo projecteur (matériel amorti sur deux ans).
- 87 671,06 euro pour les actions menées par le CDAD: paiement des bons de consultation gratuite, des subventions aux associations partenaires, et du plan de communication. (voir le détail infra).
- 1 050,28 euro en amortissement.

IMPORTANT :

Le montant des dépenses s'explique du fait

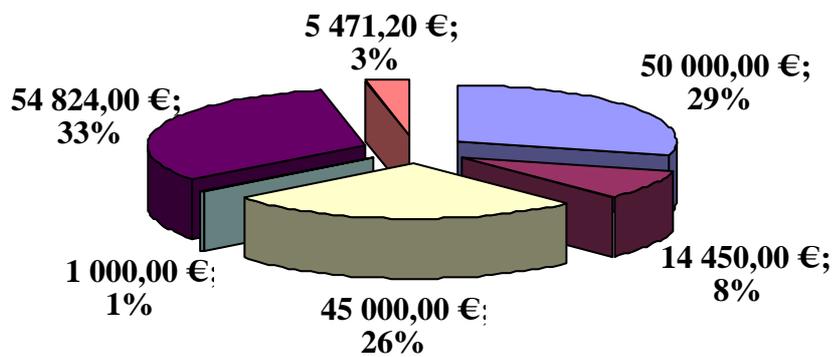
- des mouvements de grève des avocats pendant plusieurs semaines. Durant ces périodes les permanences gratuites ont en effet été suspendues d'une part,
- et des dysfonctionnements du système des bons de consultation gratuite par certains professionnels, d'autre part. En effet, bien que ceux-ci aient réellement assuré ces permanences, ils n'ont pas été suffisamment réactifs. Or, seule l'utilisation des bons permet une parfaite traçabilité.

Dépenses 2007



■ Fonctionnement ■ Personnel ■ Actions ■ Amortissements

Recettes 2007



■ Chancellerie ■ Préfecture ■ Conseil général ■ Association des maires ■ Communes ■ CPAM

2 - Objectifs des Actions développées

2.1 – Orientation

L'information et l'orientation juridique sont réalisées par le CDAD dans ses locaux sis au :

3, rue Faget-de-Baure

64 034 Pau

Tél. / Fax : 05 59 98 07 65

Ces locaux sont mis à la disposition du CDAD par le Conseil Général depuis le 01/12/2002.

Adresse du site : <http://www.cdad-pyreneesatlantiques.fr>

Adresse e-mail : cdad64@wanadoo.fr

2.2 – Consultation

Les consultations sont gratuites pour le citoyen dans les mairies des membres associés :

- Pau, en cabinet, à la maison du notariat, dans les études d'huissiers ou au TGI de Bayonne
- En mairie : Lescar ; Nay ; Mourenx ; Morlaàs ; Oloron Sainte-Marie ; Orthez ; Salies de Béarn ; Anglet ; Biarritz ; Hendaye ; Saint-Palais ; Saint Jean de Luz ; Saint Jean Pied de Port ; Espelette.

Elles ont également lieu au profit de certaines associations ou organismes :

- UDAF à Pau ; Point droit des mineurs de Pau ; Commission des mineurs de Bayonne ; Bureau information jeunesse de Bayonne ; Centre d'Information sur les Droits des Femmes de Pau ;

- Depuis le mois d'octobre 2007, des permanences ont lieu à la mission locale avenir jeune de Bayonne ainsi qu'à l'association Point accueil jour.
- Ouverture d'un PAD en milieu pénitentiaire dans les maisons d'arrêt de Pau et de Bayonne.

PRECISIONS :

* Association des propriétaires de Pau : le CDAD des P-A ne finance plus les permanences assurées par les huissiers de justice une fois par mois dans la mesure où pour bénéficier de ces consultations le justiciable doit s'acquitter d'un droit d'entrée et d'une cotisation annuelle. Pour autant, le CDAD informera de l'existence de ces permanences par le biais du site Internet.

* Centre de Rétention administrative d'Hendaye (droits des étrangers). Ce site étant pour le moment fermé, les permanences sont suspendues. Dès lors qu'il rouvrira, les permanences reprendront.

Ces prestations sont réalisées par les auxiliaires de justice du département :

- Avocats : des barreaux de PAU et de BAYONNE ;
- Notaires ;
- Huissiers de justice ;
- Avoués.

2.3 – Médiation

➤ Civile réalisée par :

- l'Association Espace Rencontre (AER64) ;
- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

➤ Pénale réalisée par :

- l'Association de Contrôle Judiciaire du Pays Basque (ACJPB)

Le CDAD ne finance pas les médiations en tant que telles mais l'information diffusée à l'occasion de celles-ci.

2.4 - Aide aux victimes

- l'Association Paloise d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM) ;
- l'Association de Contrôle Judiciaire du Pays Basque (ACJPB).

2.5 – Autres

- Financement des consultations des professionnels du droit ;
- Octroi de subventions aux associations membres associés (CIDF, conciliateurs de justice,...)

2.6- Formations / Colloques

Le personnel du CDAD a participé à des journées de formation :

☞ Participation au **colloque sur le divorce** organisée par le CIDFF

☞ Participation à la **création d'un portail des services de l'Etat** dans le département des Pyrénées-Atlantiques. La Préfecture a proposé au CDAD de participer à la création d'un portail des services de l'Etat. Ce site permet de mettre à la disposition du public un lien vers les différents organismes et acteurs locaux. Par ce biais, le CDAD peut mettre à jour sa page et diffuser ainsi des informations pratiques. Ce site devient ainsi un relais pour le CDAD.

☞ Participation aux journées d'étude sur l'accès au droit des Jeunes à Lille les 13 et 14 décembre 2007. Rencontre à l'initiative du CDAD du Nord en partenariat avec l'ADNSEA.

3 - Analyse de l'activité et évaluation

3.1 - Objectifs initialement fixés pour l'année 2007

3.1.1 - Un premier axe consacré à l'information sur l'accès au droit.

3.1.1.1 - Valorisation du plan de communication

☞ Mise en ligne du nouveau site Internet

A l'occasion de son renouvellement en juin 2006, le CDAD 64 a souhaité accorder sa priorité à l'élaboration d'un plan de communication. Parmi les objectifs de ce projet figurait la refonte totale du site Internet. Ainsi, conformément au cahier des charges établi par la Chancellerie, le CDAD a pu, en collaboration avec la société landaise « IZYWEB », mettre en ligne un site respectant les dispositions définies par le Ministère (respect de la charte graphique, contenu local, accessibilité, ...).

Le site a été déclaré conforme aux exigences éditoriales, techniques et juridiques par le SICOM en septembre 2007.

Il est désormais accessible à l'adresse suivante :

<http://www.cdad-pyreneesatlantiques.justice.fr>



Ce site est bien entendu accessible à tous mais s'adresse plus particulièrement aux différents acteurs et partenaires locaux autrement appelés « relais qualifiés » que sont les secrétaires de mairies, travailleurs sociaux,.... Il doit être considéré et utilisé comme un outil de communication et de travail pour chaque intervenant professionnels.

Ce site se veut dynamique ; il n'est pas figé dans le temps ni dans la forme et peut être modifié dès que nécessaire. Une mise à jour sera régulièrement effectuée. Il ne s'agit pas d'un site de consultation juridique mais bien, à la manière d'un GPS, d'un outil permettant de trouver le bon interlocuteur. C'est pourquoi, le CDAD s'emploie à recenser les différents acteurs locaux et à déterminer le rôle et les missions de chacun.

Ce site comporte différentes rubriques susceptibles d'être modifiées et améliorées selon la demande et les besoins.

Parmi elles, des informations concernant :

- la vie du CDAD (rôle, mission, composition, activité,...)
- les permanences juridiques assurées par les professionnels du droit (dates et modalités des consultations)
- les acteurs du droit
- la résolution amiable des conflits
- Un accès thématique recensant les coordonnées de professionnels (association ou administration) susceptibles d'être les interlocuteurs privilégiés
- L'aide aux victimes
- L'aide juridictionnelle
- ...

Parmi les exigences du Ministère et afin d'éviter tout risque de diffusion d'informations erronées ou obsolètes, le site ne doit contenir que des informations locales. Pour des informations d'ordre plus pratique telles que des modalités de procédure,... le CDAD renvoie systématiquement vers les sites officiels ou vers les organismes compétents.

Ce site doit donc permettre de façon simple et dans la plus grande discrétion de trouver la bonne clé.

☞ **Diffusion de plaquettes et affiches** propres au CDAD 64

En 2006, le CDAD a souhaité créer ses propres plaquettes et affiches. Plus de 800 professionnels et acteurs locaux ont été destinataires des affiches et des plaquettes. Parmi eux les Maisons de la solidarité départementale, les 546 communes des Pyrénées-atlantiques, les centres communaux d'action sociale, les services de police et de gendarmerie et diverses associations du département (caritative, sociale, juridique, etc.,...)

☞ A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CDAD a édité **1 000 calendriers et 100 agendas** spécifiques rappelant les coordonnées et les fonctions du groupement. De la même manière que pour les affiches et les plaquettes les calendriers ont été adressés à tous les acteurs locaux. Cette action a pour objectif de favoriser l'identification et de maintenir un lien entre la structure et les différents acteurs locaux.

3.1.1.2 - Adhésion de nouveaux membres associés ayant voix consultative :

- Association INFODROITS ¹

3.1.1.3 - Rencontre avec nouveaux partenaires

- Caisse d'allocations familiales,
- Le centre social de la Pépinière (Médiation familiale),²
- L'Inspection académique, l'association INFODROITS.

3.1.2 - Un second axe tourné vers l'aide à l'accès au droit.

3.1.2.1 - Consultations gratuites avec mise en place des bons administratifs

- d'avocats ;
- de notaires ;
- d'huissiers de justice ;
- d'avoués ;
- de conciliateurs.

¹ INFODROITS : association bordelaise créée en 1992. Membre du CDAD depuis une délibération votée à l'occasion du conseil d'administration et de l'assemblée générale en date du 07 décembre 2007. Une convention sera signée début 2008.

² En 2008, le CDAD développera les actions relatives aux modes alternatifs de règlement des conflits

3.1.2.2 – Subvention d'associations partenaires

Implication du CDAD auprès des associations partenaires oeuvrant dans le domaine juridique.

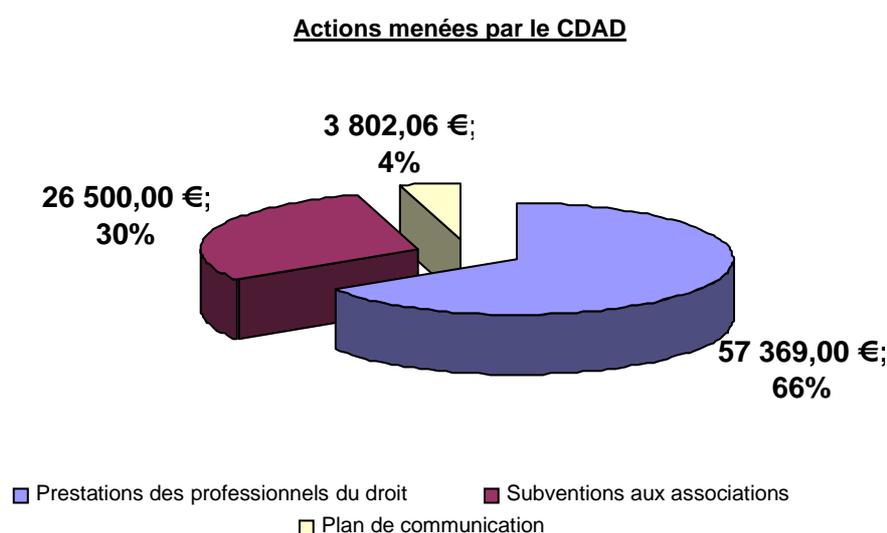
3.1.2.3 - Information, orientation juridique réalisées par le CDAD

Dans les locaux d'accueil du public et réponse aux messages adressés par e-mail.

3.2 - Analyse quantitative

En 2007, les actions menées par le CDAD peuvent être regroupées en 3 grands thèmes :

- les prestations versées aux professionnels du droit
- les subventions versées aux associations partenaires oeuvrant en matière d'accès au droit,
- le plan de communication



3.2.1 - Consultations d'auxiliaires de justice

Le CDAD 64 a mis en place en 2006 des bons de consultation gratuite afin de permettre une meilleure lisibilité des besoins sur le département.

En effet, l'objectif retenu porte sur la qualité du service rendu aux usagers du service public de l'accès au droit, en terme de délai et de qualité des prestations d'accueil, d'information et de conseils fournis grâce à l'action du Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques.

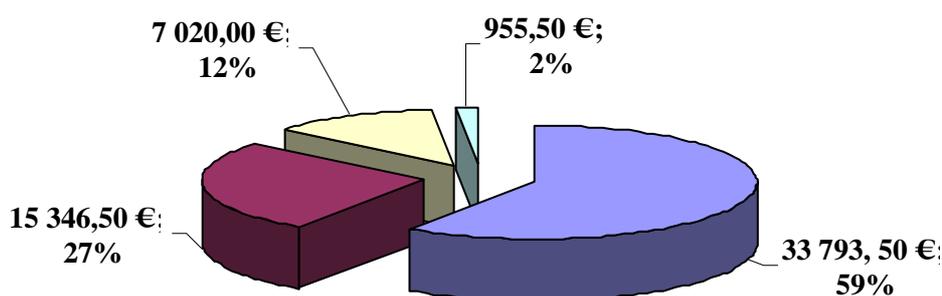
Pour mesurer la qualité de la réponse apportée, le Ministère a retenu comme indicateur le nombre de personnes ayant accès aux permanences juridiques organisées sous l'impulsion du CDAD par rapport à la population du département.

Ainsi, le bon de consultation traduit la performance du CDAD de manière plus précise. D'une part, il permet de mesurer le nombre d'habitants ayant accès à de l'information juridique et à une aide aux démarches. D'autre part, il est devenu l'outil indispensable pour améliorer notre système de permanences juridiques en vue d'une meilleure couverture du département en structures et dispositifs. C'est enfin un instrument budgétaire garantissant la traçabilité de l'action.

Le système des bons de consultation a été appliqué par les avocats des Barreaux de Pau et de Bayonne, la Chambre Interdépartementale des Notaires, et la Chambre Départementale des Huissiers. La Chambre des avoués a souhaité continuer à dispenser des consultations sans aucune rémunération.

Les organes institutionnels ont souhaité, pour l'année 2007, financer 6 000 bons de consultation gratuite. Force est de constater que le contexte judiciaire n'a pas permis d'utiliser tous les bons à disposition du fait d'une part des mouvements de grève observés par les professionnels du droit et d'autre part, d'un dysfonctionnement du système au niveau des huissiers de justice.

Prestations des professionnels du droit



■ Barreau de Pau ■ Barreau de Bayonne □ Notaires □ Huissiers

3.2.1.1 - Barreau de PAU

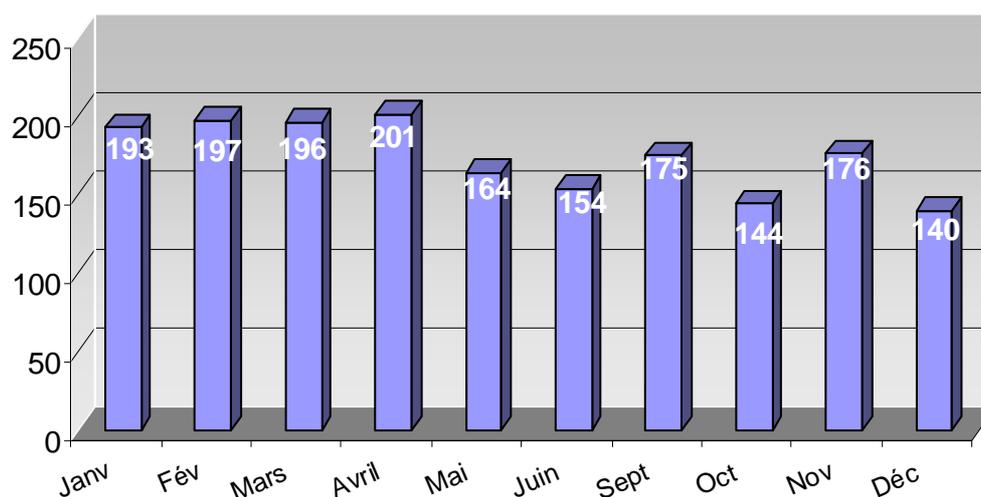
Le calendrier 2007 prévoyait 762 heures de permanence. Durant cette période, 1 733 bons de consultation ont été rémunérés (soit 33 793,50 euros).

Le Barreau de Pau enregistre, en 2007, une baisse des consultations de 6,22% du fait des mouvements de grève du mois de

*** Analyse du nombre de consultations réalisées (voir graphique)**

La fréquentation des permanences reste stable du mois de janvier 2007 au mois d'avril 2007 (entre 190 et 200 personnes reçues). Du mois de mai au mois de décembre, on constate une baisse de la fréquentation des permanences (entre 140 et 170 personnes reçues).

Fréquentation par mois



A noter une suspension des permanences la semaine du 29 novembre 2007 suite à la réforme de la carte judiciaire et la semaine du 18 décembre 2007 suite au projet de réforme sur le divorce.

Et les vacances de fin d'année.

*** Analyse selon les lieux de permanence (voir graphique)**

Cette analyse a pour vocation d'étudier la territorialité et donc la pertinence et la cohérence des lieux de permanence.

On constate que 48,79% des consultations sont réalisées en cabinet soit 849 personnes reçues. Les permanences en cabinet sont, en effet, beaucoup plus nombreuses que les autres lieux (4 avocats par semaine pendant 2 heures).

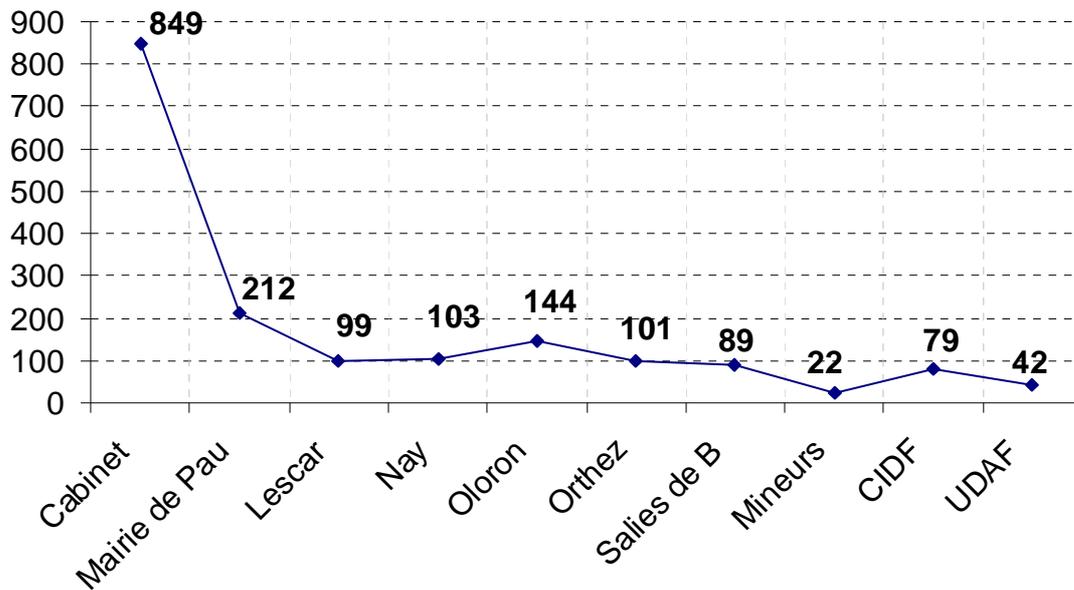
Les consultations en mairie restent relativement stables :

Mairie de Pau : 212 personnes reçues par deux avocats deux fois par mois pendant deux heures ; (une baisse de 18,77% de fréquentation par rapport à 2006)

Mairies de Lescar, Nay, Oloron, Orthez, Salies de Béarn : ces permanences sont assurées par un avocat deux fois par mois pendant deux heures. Entre 90 et 140 personnes ont été reçues sur chacun des sites. Oloron Ste Marie est la permanence « mairie » la plus fréquentée (144 personnes). Ce chiffre peut s'expliquer par le fait que cette permanence est la seule sur la Soule.

Le CDAD se penchera sur la territorialité et travaillera sur une meilleure couverture du département.

Fréquentation Barreau de Pau 2007



* Analyse thématique (voir graphique)

Cette analyse est réalisée sur la base de 1 718 consultations seulement dans la mesure où certains des bons retournés étaient insuffisamment renseignés.

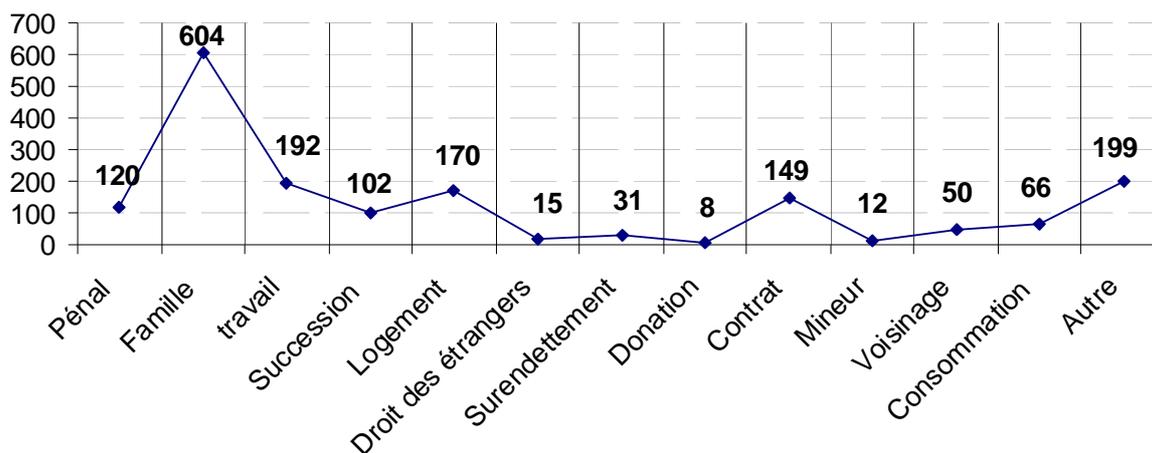
Des questions relatives à la famille (divorce, autorité parentale, pension alimentaire,...) représentent le domaine le plus sollicité (35,16%). Viennent ensuite, par ordre d'importance, des questions relatives au :

- travail (11,18%),
- logement (9.89%) expulsion locative, baux, construction,...),
- contrat (8,67%),
- pénal (6.98%),
- successions (5,94%),
- consommation (3,84%),
- et enfin au voisinage (2,91%).

Il faut souligner que 11.58% des demandes classées dans la catégorie « autres » rassemblent des domaines très divers tels que les questions relatives aux baux commerciaux, droit fiscal, à des problèmes d'urbanisme, de procédure, d'aide juridictionnelle, ...

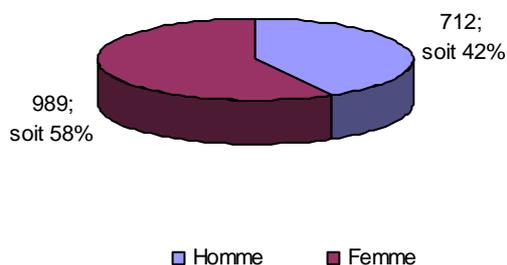
A l'inverse, une part peu importante concerne les mineurs (0,70%), le surendettement (1.81%), les étrangers (0.88%) et les donations (0,46%).

Domaines sollicités

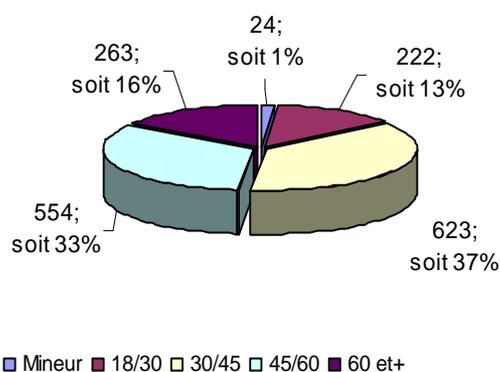


✕ Statistiques générales (voir graphique)

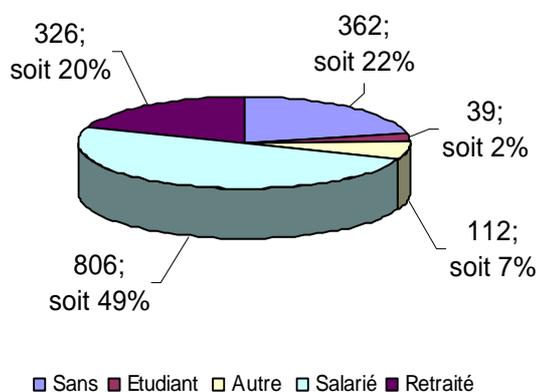
Sexe



Tranche d'âge



Catégorie socio professionnelle



Quelques observations générales:

Il n'y a pas de profil type des consultants. Pour autant, on constate que la majorité des personnes bénéficiant de consultation gratuites reste des femmes salariées entre 30 et 45 ans sur des questions sur le droit de la famille.

Les femmes entre 30 et 45 ans se déplacent souvent seules et leurs questions portent sur le droit de la famille et notamment l'autorité parentale.

Les questions posées par les personnes retraitées restent de manière générale des interrogations sur le droit des successions.

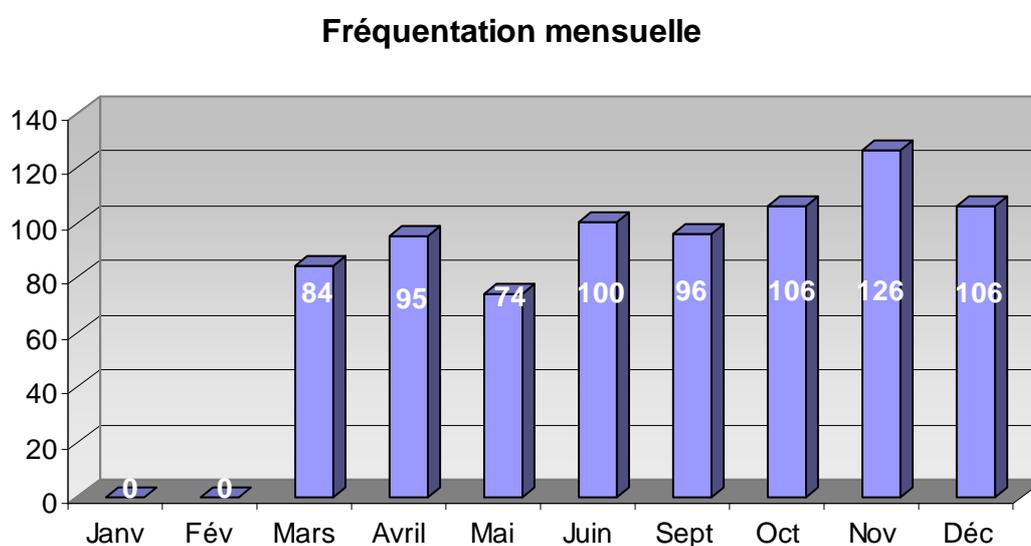
Les questions d'ordre pénal concernent plus particulièrement les jeunes hommes de 18 à 30 ans de sexe masculin.

3.2.1.2 - Barreau de BAYONNE

Le calendrier 2007 prévoyait 602 heures de permanence. Durant cette période 787 bons de consultation ont été rémunérés soit 15 346,50 euros.

Le Barreau de Bayonne enregistre, en 2007, une baisse des consultations de 24,18% du fait des mouvements de grève des mois de janvier, février et d'une partie d'octobre 2007.

* Analyse selon le nombre de consultations mensuelles (voir graphique)

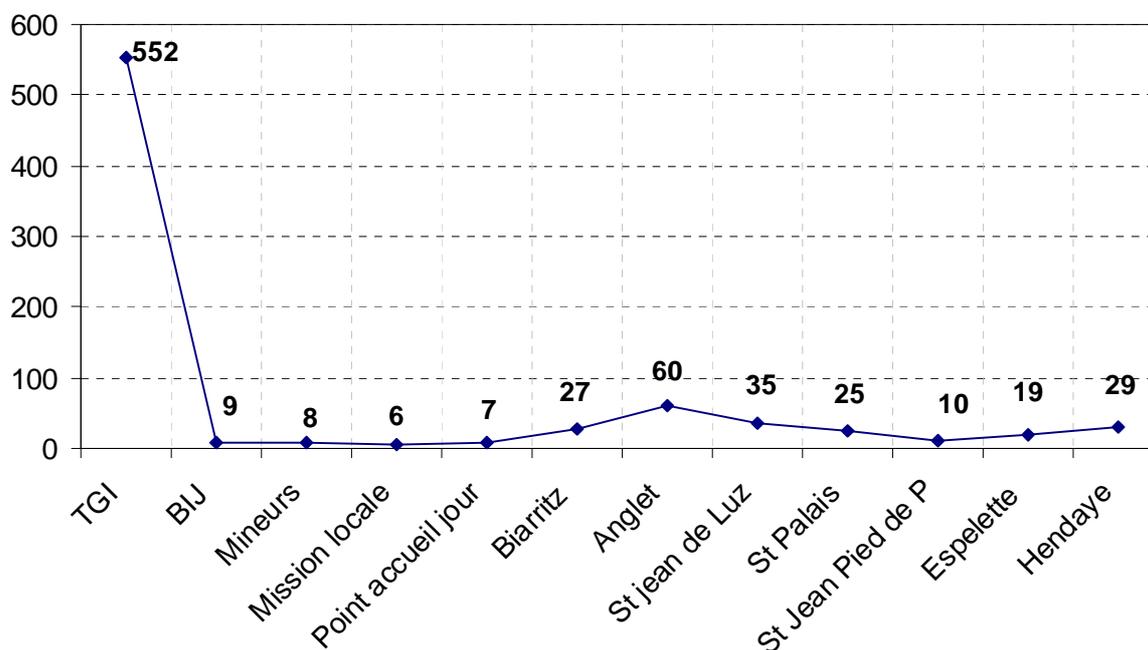


* Analyse selon les lieux de permanences (voir graphique)

70,14% des consultations ont été réalisées au Palais. Ces permanences sont assurées par trois avocats pendant trois heures tous les lundis ;

Depuis le mois d'octobre 2007, deux permanences supplémentaires ont été organisées à la Mission locale avenir jeunes de Bayonne et à l'association Point accueil jour.

Fréquentation Bayonne 2007



La fréquentation des permanences réservées aux mineurs et jeunes majeurs reste faible. Pour autant, après avoir interrogé le Bureau Information Jeunesse il semble que ce chiffre soit satisfaisant et représentatif des besoins des personnes fréquentant cette structure.

Enfin le Centre de rétention d'Hendaye étant fermé, les permanences sont suspendues jusqu'à sa réouverture.

* Analyse thématique (voir graphique)

Cette analyse est réalisée sur la base de 798 thèmes car durant certaines consultations plusieurs questions ont été posées.

Les questions relatives à la famille restent le domaine le plus sollicité (31,70%) (Divorce, autorité parentale, pension alimentaire,...)

Viennent ensuite, par ordre d'importance, des questions relatives au :

- logement (12,41%) expulsion locative, baux, construction,...),
- travail (11,41%),
- pénal (9,02%),
- contrat (7,14%),
- successions (6,52%),
- consommation (3,63%),

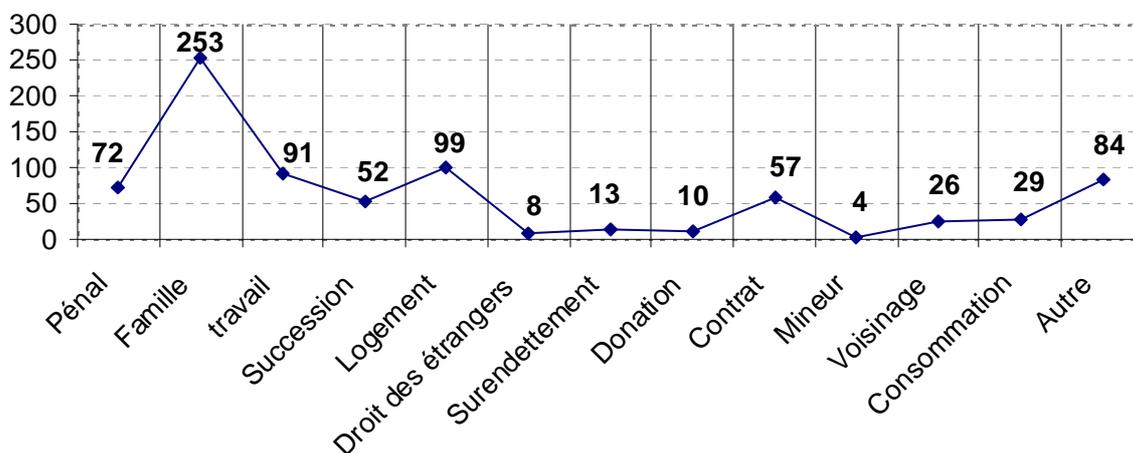
- et enfin au voisinage (3,26%).

Il faut souligner que 10,53% des demandes classées dans la catégorie « autres » rassemblent des domaines très divers tels que les questions relatives aux baux commerciaux, droit fiscal, à des problèmes d'urbanisme, de procédure, d'aide juridictionnelle, ...

A l'inverse, une part peu importante concerne les mineurs (0,50%), le surendettement (1.63%), les étrangers (1%) et les donations (1,25%).

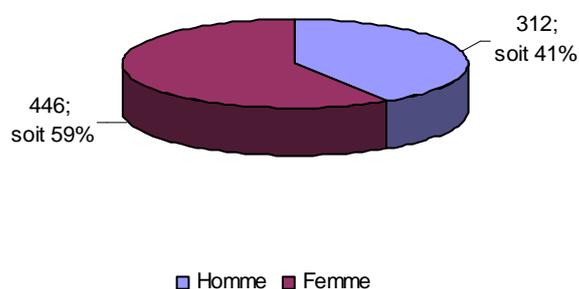
Le nombre de consultations concernant les droits des étrangers a chuté considérablement dans la mesure où le centre de rétention administrative d'Hendaye a fermé. Dès lors que cet établissement rouvrira

Domaines sollicités

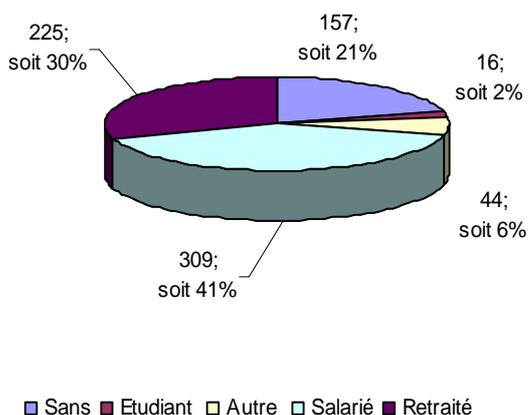


✕ Statistiques générales (voir graphique)

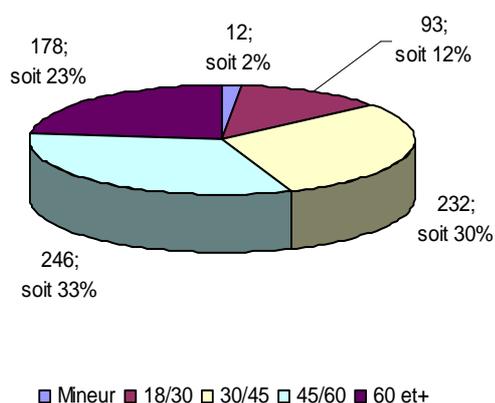
Sexe



Catégorie socio professionnelle



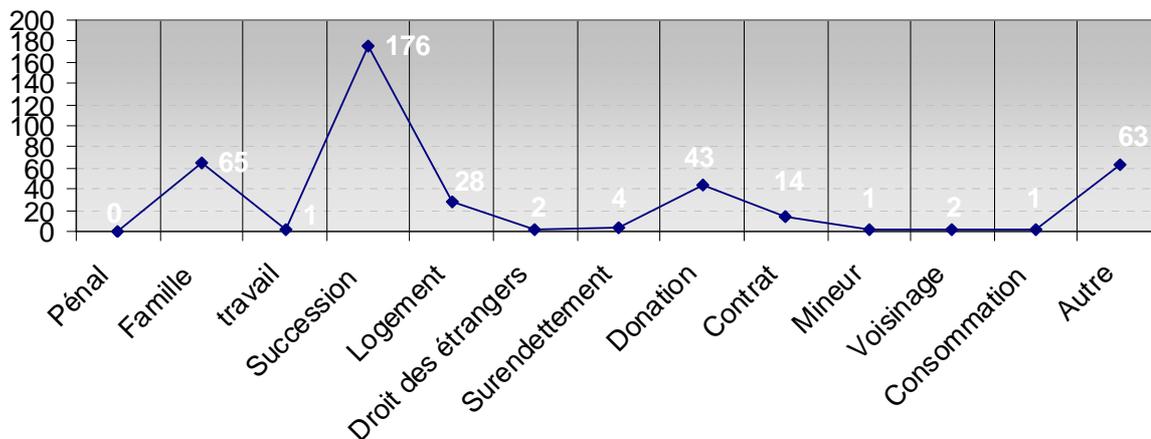
Tranche d'âge



3.2.1.3 - Chambre Interdépartementale des Notaires

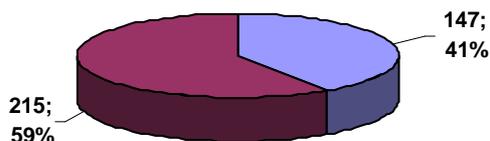
En 2007, la Maison du notariat enregistre une augmentation de 11,67% par rapport à 2006. Plus qu'une augmentation de fréquentation des permanences, il semble que le système des bons de consultation soit mieux intégré par les notaires. Sur 600 bons de consultation fournis, 360 bons ont été retournés pour paiement au CDAD. Les consultations dispensées, en majorité à la Maison du notariat, sont des consultations concernant des donations, des successions, et de l'accession à la propriété, droit de l'urbanisme,...

Domaines sollicités



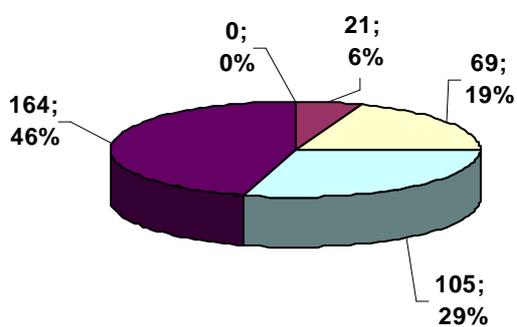
Analyse statistique des personnes reçues

Sexe



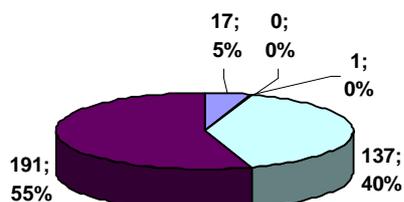
■ Homme ■ Femme

Tranches d'âge



■ Mineur ■ 18/30 ■ 30/45 ■ 45/60 ■ 60 et+

catégorie socio professionnelle



■ Sans ■ Etudiant ■ Autre ■ Salarié ■ Retraité

3.2.1.4 - Chambre Départementale des Huissiers de Justice

La Chambre départementale des huissiers a reçu, en 2007, 400 bons de consultation. Le calendrier prévoyait 134 heures de permanence. Seuls 49 bons ont été retournés pour un montant de 955,50 euro. ¹

Face à l'inutilisation des bons de consultation, le Président du CDAD a invité la Chambre des huissiers de justice en novembre 2007 afin de trouver des solutions pour pallier ce problème. Le CDAD a donc modifié les conventions en prenant note des changements apportés par les huissiers en accord avec le CDAD.

3.2.1.5 - Chambre de discipline des avoués

La Chambre de discipline des avoués a choisi de rester sur le principe de l'apport en industrie uniquement et n'a pas bénéficié du système des bons de consultation.

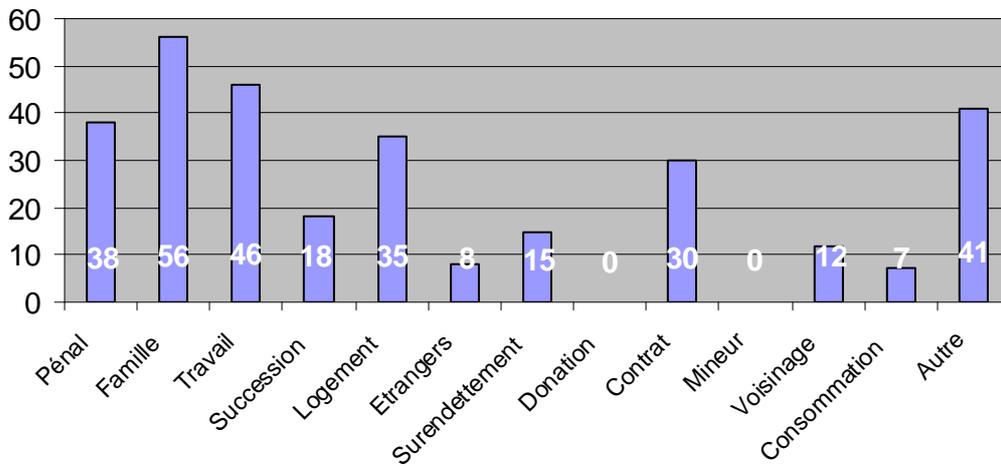
3.2.2 - Information et orientation juridique effectuées dans les locaux du CDAD

Un total de 302 administrés en recherche d'information et d'orientation juridiques a fait appel au CDAD soit une activité supérieure à 2006 (+32,45%)

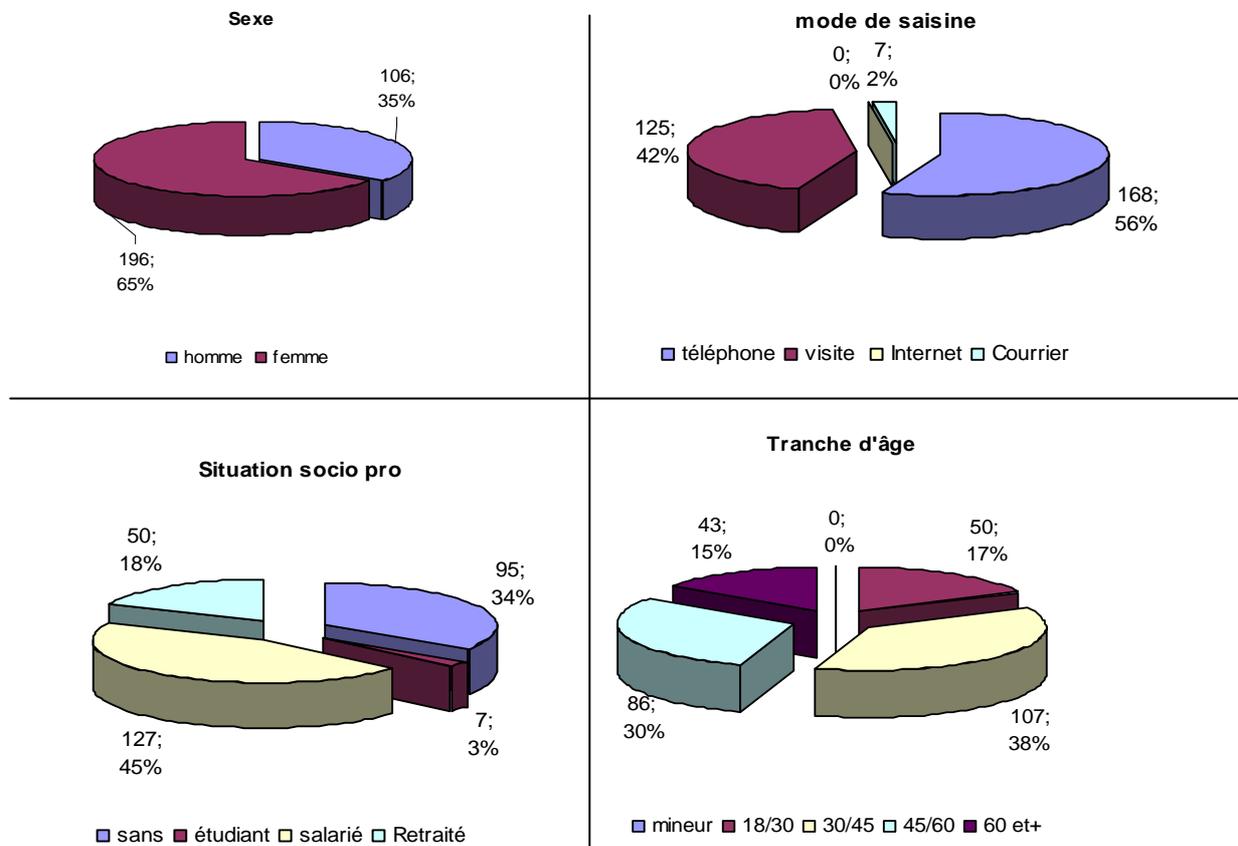
- 7 saisines par courrier	soit 2.31 %;
- aucune saisine par messagerie électronique	soit 0 %;
- 168 saisines par téléphone	soit 55.63 %;
- 127saisines par visite	soit 42.05%.

¹ Depuis la mise en œuvre des bons de consultation gratuite en janvier 2006, force est de constater que les huissiers de justice n'ont pas intégré le fonctionnement du dispositif ; c'est pourquoi, le CDAD a souhaité rencontrer les membres du Bureau de la Chambre des huissiers afin de trouver des solutions à cette situation. Pour pallier cette inutilisation, les modalités ont été repensées : dès 2008, chaque huissier disposera d'un certain nombre de bons de consultation ; les personnes souhaitant bénéficier de conseils dispensés par cette profession auront la possibilité de prendre rendez-vous auprès de l'étude de leur choix. Cela ne change en rien le principe des permanences.

domaine sollicité

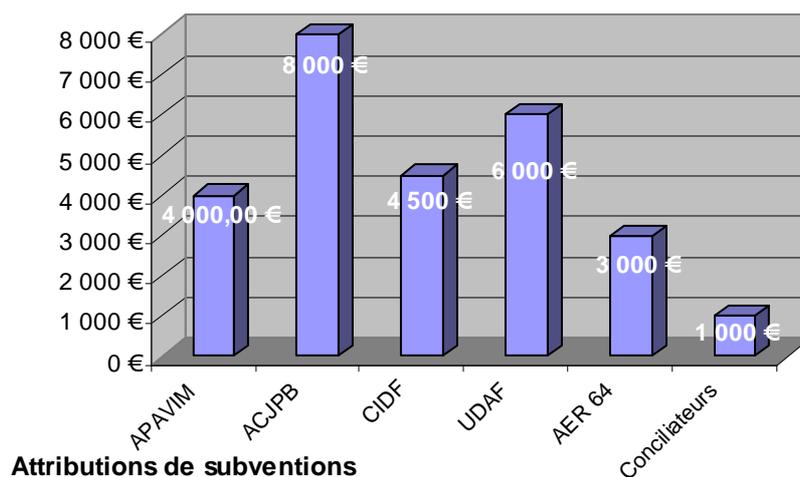


La hausse de la fréquentation peut s'expliquer par la conférence de presse qui a eu lieu en décembre 2006 largement renforcée par le plan de communication. En effet, dès le début de l'année plus de 800 affiches ont été adressées aux communes et acteurs locaux (travailleurs sociaux, associations,...). Le CDAD a pu noter une nette augmentation des appels d'associations, de MSD et d'élus qui souhaitent orienter leurs administrés.



3.2.3 - Attribution des crédits de subventions aux associations

Depuis 2006, les associations partenaires présentent leur demande de subvention dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année avec un rapport d'activité classique et un rapport d'activité spécial sur l'accès au droit.



Dans le cadre des conventions signées avec les partenaires associatifs, les associations se sont engagées à fournir un rapport d'activité général et un rapport d'activité relatif à l'accès au droit. Ce dernier permet de justifier les aides apportées par le CDAD 64. Les conventions ont été reconduites pour 3 ans à l'occasion du renouvellement du CDAD.

APAVIM : Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation

Nature des actions de l'APAVIM relative à l'accès au droit :

L'APAVIM participe régulièrement aux rencontres du CDAD. L'association est membre associé et dispose d'une voix délibérative au sein de l'assemblée générale.

➤ De manière généraliste, la subvention du CDAD 64 versée à l'APAVIM favorise l'accès au droit des personnes les plus démunies qui s'adressent à une structure associative, avant de pouvoir effectuer des démarches officielles auprès des organismes de droit. L'association apporte son concours en matière d'accès au droit des citoyens en accueillant lors de ces permanences des personnes présentant des demandes en ce sens. Dans cette activité, l'APAVIM assure une mission de relais en les orientant vers les professionnels concernés.

➤ Mise en place d'une action ciblée auprès des personnes âgées :

Depuis plusieurs mois, l'APAVIM a engagé un projet d'action spécifique d'accès au droit auprès des personnes âgées et de leur famille, d'une part dans les établissements d'accueil de ce public et d'autre part dans les locaux du CLIC (Centre local d'Information et de coordination) et du Centre hospitalier de Pau.

Cette permanence a pour objet de donner une première information et / ou proposer une orientation vers les services compétents.

ACJPB : Association de Contrôle Judiciaire du Pays Basque

L'ACJPB participe régulièrement aux rencontres du CDAD. L'association est membre associé et dispose d'une voix délibérative au sein de l'assemblée générale.

Nature des actions de l'ACJPB relative à l'accès au droit :

L'action juridique à mettre en œuvre par l'ACJPB, se décompose en cinq volets :

- l'information,
- la médiation pénale,
- la médiation familiale,
- l'accompagnement des familles à l'institut médico-légal de Bayonne,
- l'accompagnement des victimes lors des comparutions immédiates, et ce en liaison avec les avocats du barreau de Bayonne.

Par ailleurs, l'ACJPB a mis en place une action en direction des jeunes scolarisés intitulé : « Projet d'action d'éducation citoyenneté et prévention de la violence »

Objectifs principaux de l'action :

Faire connaître l'association de manière générale

L'intervention proposée s'adapte aux demandes formulées par les établissements.

Il peut s'agir de thèmes généraux tels que :

- la notion de respect,
- l'incivilité,
- la délinquance,
- les droits de l'enfant

- la justice pénale (acteurs, procédure, sanctions,...)
- la justice pénales des mineurs (protection de l'enfance en danger, sanction de l'enfance délinquante).

Il peut s'agir de thèmes plus spécifiques tels que :

- atteintes aux personnes
- violences sexistes, sexuelles
- législation relative à la propriété intellectuelle (piratage sur Internet, copies,...)
- infraction liée à la circulation routière
- les violences familiales

CIDF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes

Nature des actions du CIDF relative à l'accès au droit :

☞ Maintien du service rendu sur les points d'information suivants :

- Pau (centre ville et quartier du Hameau)
- Bayonne (siège de l'antenne et MVC polo Beyris)
- Orthez
- Arthez de Béarn
- Oloron Sainte Marie
- Mourenx
- Hendaye
- Saint jean de Luz
- Saint Jean Pied de Port

☞ Poursuite de l'action « faciliter l'accès au droits et à la citoyenneté des personnes immigrées ou issues de l'immigration », avec le soutien de l'ACSE délégation régionale Aquitaine.

☞ Actions de sensibilisation sur la question des violences conjugales :

- organisation de sessions de sensibilisation à Bayonne et à Saint Jean de Luz (partenariat avec le centre social Sagardian sur Jean de Luz), pour les travailleurs

sociaux, les magistrats du Parquet de Bayonne, et les personnels de la Police, avec le soutien du SDDFE (demandes de co-financements en cours).

- Organisation le 8 mars 2007 d'une table ronde ouverte au public à Saint Jean de Luz, en partenariat avec le centre social Sagardian, en présence des membres du réseau local d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des femmes victimes de violences, de Madame la Commissaire de police de Bayonne, de Madame le Substitut du Procureur de la République, et d'une femme victime de violences conjugales.

☞ Actions de prévention des violences sexistes en milieu scolaire :

- poursuite du partenariat avec le consorcio Irun/Fontarrabie/Hendaye
- poursuite de l'action de prévention des comportements sexistes en milieu scolaire des collèges du Pays Basques (Hasparren, ST Jean de Luz et Bidache) avec le soutien du SDDFE.
- Proposition d'une sensibilisation / formation des enseignants à cette thématique.

☞ Actions de soutien à la fonction parentale :

- groupe de parole thématique à Pau, à destination de parents, visant à les soutenir dans leurs difficultés, en partenariat avec la Maison du parent (financement : RAP 64)
- intervention collective sur le thème de l'autorité parentale au centre social Lo Solan de Mourenx
- intervention collective / débat sur le thème de la résidence alternée (financement : RAP 64)

☞ Organisation d'un colloque 19 octobre 2007, sur le thème du divorce, traité sous ses différents aspects¹ (aspect juridique, administratif, sociologique, psychologique,...).

AER 64 : Association Espace Rencontre 64

Nature des actions de l'AER 64 relatives à l'accès au droit :

- Permanences au TGI de Pau pour la médiation familiale,

¹ Au titre de l'organisation de ce colloque, le CIDFF a formulé une demande de subvention supplémentaire de 500,00€. Cette subvention a été octroyée par délibération votée en conseil d'administration et assemblée générale en date du 07 décembre 2007.

Entretiens gratuits d'information sur la médiation familiale (possibilités d'accéder ce service en amont de toute procédure judiciaire)

- Entretiens gratuits de personnes orientées vers l'association à fins d'évaluer les démarches à entreprendre pour résoudre un conflit.

UDAF : Union départementale des Associations Familiales

Nature des actions de l'UDAF relative à l'accès au droit :

L'action juridique à mettre en œuvre par l'UDAF se compose en plusieurs volets :

- actualisation du fonds documentaires,
- l'orientation,
- la consultation.
- action de communication

Projets 2008

4.1 - Maintien des actions en cours....

4.1.1 - Prise en charge des prestations des auxiliaires de justices lors des permanences gratuites.

Compte tenu des résultats de 2007, le Conseil départemental d'accès au droit des Pyrénées-Atlantiques a voulu rester prudent pour l'année 2008. C'est pourquoi, le conseil d'administration et l'assemblée générale ont voté le 07 décembre 2007 l'édition de 5000 bons de consultation ; le CDAD procèdera à l'impression de bons supplémentaires si le budget le permet. Coût des 5 000 bons de consultation : 97 500,00€

4.1.2 - Amélioration de la territorialité.

En effet depuis 2007, le Comité Interprofessionnel de Réflexion et de Suivi du CDAD s'attache plus particulièrement à travailler à une meilleure couverture du département en matière de permanence tant au niveau des zones urbaines que de la ruralité. (Adaptation du calendrier, déplacement des lieux de permanence en fonction de la demande,...)

4.1.3 - Implication auprès des associations partenaires...

...qui oeuvrent dans le domaine de l'accès au droit et en direction des populations ciblées telles que les personnes étrangères (CIDF), les femmes (CIDF), les jeunes (ACJPB) et les personnes âgées (APAVIM). Le CDAD finance également des associations telles que l'UDAF (Union Départementale des Affaires Familiales) et l'AER 64 (Association Espace rencontre) qui participent dans leurs missions à faire de l'accès au droit.

Depuis 2007, les conciliateurs de justice¹, partenaires depuis la création du groupement d'intérêt public, ont pour la première fois demandé au CDAD une aide au fonctionnement dans le cadre de leur activité de règlement amiable des conflits.

Une convention entre le CDAD et l'association INFODROITS sera signée début 2008 au titre des missions d'accès au droit de la structure.

4.1.4 – Le Point d'accès au droit en milieu pénitentiaire :

Le CDAD a mis en place, avec l'aide de financement particulier du Ministère, un point d'accès au droit en milieu pénitentiaire. Cette démarche concerne les deux maisons d'arrêt du département. Aussi, nous souhaiterions, après quelques mois d'activité, dresser un bilan afin de maintenir cette action et de l'améliorer le cas échéant.

4.1.5 – Plan de communication

Suivi du plan de communication à travers l'édition des plaquettes et affiches spécifiques du CDAD, mise à jour et développement du site Internet, démarches de rencontre et d'information sur l'ensemble du réseau local.

4.2 - ...et Permettre la réalisation de nouveaux projets.

¹ Membre de droit du CDAD depuis sa création, l'association de conciliateurs a demandé pour la première fois en 2007 une subvention de fonctionnement. Compte tenu de leur rôle indispensable sur le ressort de la Cour d'appel de Pau et plus particulièrement sur le département des Pyrénées-Atlantiques, le conseil d'administration a voté à l'unanimité l'octroi d'une aide de 1000,00€.

A noter qu'en 2007, sur 6 177 affaires reçues sur le ressort de la cour d'appel, 2 991 ont été traitées par les 27 conciliateurs du département des Pyrénées-Atlantiques.

4.2.1 – Elargissement du partenariat

Le CDAD propose d'élargir ses actions vers de nouveaux partenaires et proposer ainsi de nouveaux projets en direction de populations ciblées. Le CDAD réfléchira donc sur des thèmes tels que les expulsions locatives, la ruralité, les zones urbaines sensibles...

4.2.2 - Développement des Modes Alternatifs de Résolution des Conflits ou des litiges et notamment la médiation.

Le CDAD va réunir le groupe de travail en début d'année afin de réfléchir sur les modes alternatifs de résolution des conflits.

4.2.3 – Projet pédagogique

En partenariat avec l'inspection académique, le Château de Pau et d'autres partenaires, le CDAD s'implique dans un projet pédagogique et culturel sur l'évolution de la justice depuis la fin du 16^{ième} siècle à nos jours. « De la Justice Royale à la Justice Républicaine ». Cette action en direction des scolaires comprendra :

- une exposition sur les lieux de justice (organisation de la justice, acteurs,...),
- une projection de films sur le thème de la justice (en partenariat avec le Méliès),
- Stand sur les métiers du droit.

4.2.4 – Création d'un bulletin d'information

Afin de maintenir un lien avec les divers partenaires et acteurs locaux, le CDAD envisage de créer un bulletin d'informations à destination des professionnels (administrations, travailleurs sociaux et associatifs). Ce document contiendra des articles sur l'actualité législative, sur certains métiers de la justice, sur le travail associatif. Il rappellera en outre les calendriers des permanences et des manifestations organisées par le CDAD ou par des organismes partenaires.

Le CDAD souhaite publier ce document deux fois par an.

*Le Président du CDAD des PA
Marc POUYSSEGUR*